

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 6 juin 2016, à 20 h au 854 rue St-Jean-Baptiste à Henryville, sont présents mesdames et messieurs les conseillers; Danielle Charbonneau, Isabelle Deland, Léo Choquette, Daniel Thimineur, Valérie Lafond et Francine Grenon sous la présidence Mme. Andrée Clouâtre mairesse, formant quorum.

Également présente Mme. Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

La mairesse, madame Andrée Clouâtre, ouvre la séance à 20 hrs.00.

5618-06-2016
Ouverture
de la séance

Il est proposé par Francine Grenon appuyé par Daniel Thimineur et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 6 juin 2016.

5619-06-2016
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Danielle Charbonneau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le varia ouvert.

5620-06-2016
Adoption du
procès-verbal
du 2 mai

Il est proposé par Francine Grenon appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 mai 2016.

5621-06-2016
Adoption des
comptes à payer
du mois de mai et
ratification des
comptes déjà payés

Il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Danielle Charbonneau et résolu à l'unanimité:

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de mai 2016 totalisant la somme de : 40,441.44\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de mai 2016 au montant de : 116,788.62\$.

Pour un total de comptes à payer de : 157,230.06\$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Sylvie Larose Asselin, directrice générale
Secrétaire-trésorière

Période de
questions

Plusieurs questions ont été posées.

5622-06-2016
Dépôt et constats
des états financiers
consolidés

Le conseil municipal reconnaît le dépôt du rapport du vérificateur M. Jean-Yves Trottier de la Firme Raymond Chabot Grant Thornton ainsi que les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 suite à une rencontre tenue à l'hôtel de ville le 30 mai et déposé à la séance régulière du 6 juin 2016.

5623-06-2016
Paiement SQ
QP 1^{er} versement

Attendu que la municipalité a reçu la facture pour la quote-part de la Sûreté du Québec pour 2016;

Attendu que la municipalité doit verser le 1^{er} versement avant le 30 juin;

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Danielle Charbonneau et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 86,661.\$ représentant le 1^{er} versement de la Q.P. de la Sûreté du Québec pour 2016.

5624-06-2016
Q.P. 2^{ième} vers.
RIAEPVH

Considérant que la municipalité d'Henryville a adopté par sa résolution no. 5408-11-2015 les prévisions budgétaires de la RIAEPHV pour 2016;

En conséquence, sur la proposition de Francine Grenon appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité verse le 2^{ième} versement de la quote-part à la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise, au montant de 37,505.00\$ tel que prévu au budget.

5625-06-2016
Paielement 1^{er} vers.
Q.P. MRC

Attendu que la municipalité a reçu la facture pour la quote-part de la MRC pour 2016;

Attendu que la municipalité doit verser le 1^{er} versement avant le 1^{er} juillet;

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 52,794.43\$ représentant le 1^{er} versement de la Q.P. de la MRC pour 2016.

5626-06-2016
Paielement 1^{er} vers.
Q.P. MRC digues

Attendu que la municipalité a reçu de la MRC la facture pour la quote-part des digues pour 2016;

Attendu que la municipalité doit verser le 1^{er} versement avant le 1^{er} juillet;

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Danielle Charbonneau et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 26, 507.39 \$ représentant le 1^{er} versement de la Q.P. des digues pour 2016.

5627-06-2016
Lettre de départ
de Mme. Josée
Desrochers, dga

Attendu que Mme Josée Desrochers, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe a remis sa lettre de départ à la directrice générale en date du 24 mai 2016 prenant effet le 23 juin;

En conséquence sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Daniel Thimineur , il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la lettre de départ de Mme Josée Desrochers.

5628-06-2016
Embauche de la
nouvelle
dga/sec.trés.adj.

Attendu que la Municipalité d'Henryville désire combler le poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;

Attendu plusieurs CV ont été reçus à la municipalité et que six entrevues ont été faites en présence de Mesdames Andrée Clouâtre, mairesse, Danielle Charbonneau, conseillère, Francine Grenon, conseillère ainsi que Sylvie Larose Asselin, directrice générale ;

Attendu que suite aux entrevues, deux candidates ont été retenues et qu'une deuxième entrevue a été exécutée en présence de Mesdames Andrée Clouâtre, mairesse, Danielle Charbonneau, conseillère, Josée Desrochers, directrice générale adjointe et Sylvie Larose Asselin, directrice générale ;

Attendu que le conseil désire retenir les services de Madame Geneviève Lavoie, et ce à compter du 6 juin 2016;

Attendu que Mme Josée Desrochers, quittera son poste officiellement le 23 juin et que par la suite, selon sa disponibilité, pourra continuer de former Mme Geneviève Lavoie durant le mois de juillet et ce, au besoin ;

Attendu que les fonctions de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe sont établies au code municipal ;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Danielle Charbonneau et résolu à l'unanimité :

Que la rémunération soit établie à 45 000 \$ jusqu'au 31 décembre 2016 comprenant 36 heures de travail régulier du lundi au jeudi de 8 h à 17 h et le vendredi de 8 h à midi, que la rémunération comprend les séances de travail, les séances spéciales et régulières en l'absence de la directrice générale. Deux (2) journées de congé maladie payées pour 2016. Une période de probation de 3 mois est établie. Le salaire pour 2017 sera de 48,000.\$ réparti sur une base annuelle. Deux (2) semaines de vacances seront payées en 2016 et trois (3) semaines de vacances payées en 2017. Les vacances seront non cumulatives. Cinq (5) journées de maladie payées par année non cumulatives. Les heures travaillées en surplus du temps régulier seront remboursées en temps régulier accumulé.

Que les douze (12) congés fériés et chômés sont les suivants :

1. 1 janvier
2. 2 janvier
3. Le lundi de Pâques
4. La journée nationale des patriotes
5. Le 24 juin
6. La fête du Canada
7. La fête du Travail
8. La fête de l'Action de grâces
9. 24 décembre
10. 25 décembre
11. 26 décembre
12. 31 décembre

Le bureau municipal est fermé entre Noël et le jour de l'An conformément au cahier des normes de la municipalité.

5629-06-2016
Nomination d'un
responsable
ClicSÉQR

Considérant l'engagement et la nomination de madame Geneviève Lavoie à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ;

Considérant l'annulation de la résolution 4233-10-2012 qui nommait madame Josée Desrochers représentante pour ClicSÉQR entreprise;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un représentant pour s'inscrire «ClicSÉQR» Entreprises de Revenu Québec afin de maintenir l'accès aux services électroniques du MAMOT, tels que : TECQ, PRECO, SESAMM, STEFE, etc.;

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité;

Que madame Geneviève Lavoie directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe soit par les présentes autorisée à agir à titre de représentante de la Municipalité auprès de tous les organismes gouvernementaux;

Qu'elle est aussi autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité d'Henryville tous les documents requis pour l'inscription aux services électroniques ClicSÉQR et, généralement à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

Et que le ministre soit autorisé à communiquer à la représentante, Mme Geneviève Lavoie, les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription aux services de « CLICSEQUR » entreprise.

5630-06-2016
Entente annuelle
USEP municipalité
de Saint-Sébastien

Considérant l'entente intermunicipale signée par la corporation municipale du village d'Henryville et la corporation municipale de la Paroisse de Saint-Sébastien relativement à la construction et à l'exploitation par fourniture de services de la part de la corporation municipale du village d'Henryville d'un système commun d'assainissement des eaux usées;

Considérant que ladite entente a une durée de 20 ans (1991 à 2011);

Considérant que l'entente se renouvelle par la suite automatiquement par période successive de 5 ans (2016);

Considérant que l'une des corporations municipales doit informer par courrier recommandé l'autre corporation six (6) mois avant l'expiration de la durée initiale ou de toute autre période de renouvellement;

Considérant que la municipalité d'Henryville tient à aviser la municipalité de Saint-Sébastien qu'elle renouvelle ladite entente pour une période d'un (1) an à la fois;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyé par Francine Grenon, il est résolu à l'unanimité;

Que la municipalité d'Henryville avise la municipalité de Saint-Sébastien qu'elle ne renouvelle pas l'entente pour une durée de cinq (5) ans, mais qu'elle est disposée à renouveler pour une période d'une année à la fois.

5631-06-2016 Demande de remboursement politique familiale	<p>Attendu qu'une demande de remboursement a été signifiée au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour le remboursement d'une naissance;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Francine Grenon, il est résolu à l'unanimité de rembourser la famille qui a fait une demande pour un montant total de : 100.00\$ pour une naissance.</p>
5632-06-2016 Remboursement Centre d'Entraide d'Henryville	<p>Attendu que la municipalité a remercié ses bénévoles en offrant un brunch le 1^{er} mai dernier;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité rembourse le Centre d'Entraide Régional d'Henryville pour 13 repas au montant de 10.\$ chacun pour un total de 130.\$</p>
5633-06-2016 Demande de contribution Artysan Productions	<p>Attendu que la municipalité d'Henryville a reçu une demande de commandite d'Artysan Productions;</p> <p>Attendu que la municipalité a réservé au budget 2016 un montant de 2,000.\$ pour ledit évènement;</p> <p>Attendu que la municipalité n'a aucune objection à faire le prêt des stationnements au CLSC et au Centre communautaire ainsi que du prêt des chaises pour les 10 et 11 septembre;</p> <p>Pour ces causes, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland , il est résolu à l'unanimité que la municipalité subventionne l'évènement pour un montant de 2,000.\$ tel que prévu au budget.</p>
5634-06-2016 Demande de remboursement carte de compétence M. Patrick Barry	<p>Attendu que M. Patrick Barry a fait une demande à l'effet que la municipalité lui rembourse sa carte de compétence pour la qualification des opérateurs de stations d'épuration municipales;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité rembourse un montant de 111.\$ à M Patrick Barry pour sa carte de compétence.</p>
Dépôt du rapport service incendie	Aucun rapport pour le mois.
5635-06-2016 Remboursement moitié des frais de congrès de M. Alain Héту	<p>Attendu que M. Alain Héту directeur du service des incendies a participé au congrès annuel les 20,21 et 22 mai 2016 et que la municipalité de Saint-Sébastien a présenté une réclamation pour la moitié des dépenses encourues;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le remboursement de 788.52\$ à la municipalité de Saint-Sébastien, comprenant la moitié de l'inscription au congrès, l'hébergement, les repas et le kilométrage.</p>
Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal	Le rapport mensuel de l'inspecteur municipal est déposé ainsi que le dépôt du rapport d'inspection des chemins.
5636-06-2016 Avis de motion règlement de zonage 59-2006-17 création des zones 117 et 404	Avis de motion est donné par Valérie Lafond afin de modifier le règlement de zonage 59-2006 relativement à la création de deux zones 117 et 404 avec dépôt et adoption du premier projet avec dispense de lecture.

- 5637-06-2016**
Demande de dérogation mineure dossier véranda
- Considérant la demande de dérogation déposée dans le but de construire une véranda au 124 rue Dupuis;
- Considérant que le terrain est situé dans la zone 0-2 ans (littoral) et que cette zone en est une de contrainte pour des raisons de sécurité publique relativement au risque d'inondation;
- Considérant qu'aucune dérogation mineure ne peut être accordée dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;
- Considérant qu'aucune dérogation mineure ne peut être accordée à l'endroit de travaux débutés si ces derniers n'ont pas fait l'objet d'un permis préalablement délivré;
- En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland , il est résolu unanimement de refuser la demande de dérogation mineure et de demander au propriétaire de remettre la propriété dans l'état où elle se trouvait avant les travaux.
- 5638-06-2016**
Achat de jantes pour camion de voirie/poser et balancer les pneus
- Attendu que deux soumissions ont été demandées quant à l'achat de jantes pour le véhicule de voirie;
- Attendu que deux fournisseurs nous ont transmis des prix pour l'acquisition;
Racine Chevrolet : 704.38\$ incluant les taxes
GN Auto Électrique; 781.40\$ incluant les taxes
- En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond , il est résolu à l'unanimité d'accepter la soumission no. Q2388 provenant de Racine Chevrolet au montant de 704.38\$ incluant les taxes applicables.
- 5639-06-2016**
Fin de la période de probation de M. Martin Laurendeau
- Attendu que la période de probation de 6 mois de M. Martin Laurendeau arrive à échéance le 8 juin et qu'il a été rencontré par Mme Andrée Clouâtre, Mme Sylvie Larose Asselin et M. Jean-Pierre Héon concernant son appréciation du travail et ses conditions de travail ;
- En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Léo Choquette , il est résolu à l'unanimité que suite aux discussions avec M. Martin Laurendeau, le conseil recommande une période de probation prolongée de trois (3) mois, pour une période de travail de 36 heures/semaine du lundi au jeudi de 8h à midi et 13h à 17h et le vendredi de 8h à midi au taux horaire de 20.\$/heure;
- Que les heures exécutées pour le compte de la MRC le Haut-Richelieu ne devront pas être faites durant les heures régulières de travail de la municipalité d'Henryville.
- 5640-06-2016**
Paiement les Consultants SM Décompte 3
- Attendu que les Consultants S.M. Inc. ont expédié le décompte 3 pour le projet F1520036 concernant la facture 339424 avancement des travaux à 60% au montant de 8,968.05\$;
- En conséquence, il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Francine Grenon et résolu à l'unanimité que la municipalité fasse le paiement de 8,968.05\$ pour l'avancement de 60% des travaux.
- 5641-06-2016**
Commande d'exerciseurs pour les aînés
- Attendu que la municipalité veut commander des exerciseurs pour les aînés en regard avec le plan directeur municipal;
- En conséquence, sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse l'acquisition des exerciseurs suivants :
- ABC Récréation : Étirement 192462, Squat 192461, Push up 192452 et levée de jambes 192451 pour un montant de : 14,951.52 et Tessier Récréo-Parc : Marcheur 13245i, vélo horizontal 13248i, triade verticale 13274i, et les barres parallèles 13175 pour un montant de : 19,276.\$

- 5642-06-2016**
Subvention
Caisse
Desjardins
- Attendu que la Caisse Desjardins nous subventionne une partie des équipements pour l'aménagement du Parc-des-Petits-Bonheurs soit un montant de : 2,400.\$;
- En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse l'acquisition d'une table à pique-nique échiquier/2 sièges/planches de plastique recyclé modèle 78-32PL pour une installation sur une dalle de béton provenant d'ABC Récréation.
- 5643-06-2016**
Groupe Trifide
paiement
- Attendu que le Groupe Trifide a exécuté l'auscultation des chaussées tel que mentionnée dans la résolution no. 5591-05-2016;
- En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité paie la moitié du montant soit : 5,296.04\$ facture 2016-092, l'autre partie du paiement sera remis lors de la réception du rapport final.
- 5644-06-2016**
Paiement à
même le surplus
accumulé dossier
inondations 2011
- Attendu que le Ministère de la Sécurité publique finalise actuellement sa vérification des dépenses relatives aux inondations survenues en 2011;
- Attendu que la municipalité a été mise au courant qu'un montant important sera à rembourser suite aux premières analyses compte tenu que les avances monétaires du Ministère s'avèrent supérieures aux dépenses réelles;
- En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité utilise l'excédent accumulé non affecté en date du 31 décembre 2015 pour éponger l'ajustement comptable de 265,000.\$ en guise de provision au 31 décembre 2015.
- 5645-06-2016**
Comité de
citoyens en
plaine inondable
- Attendu que l'Association des citoyens de la plaine inondable (ACPI) poursuit la mission de défendre les intérêts des propriétaires habitant dans les plaines inondables de la rivière Richelieu et de la Baie Missisquoi;
- Attendu que l'ACPI a fait plusieurs recherches qui semblent démontrer que des ajustements doivent être pris en considération afin d'établir la ligne réelle des hautes eaux de la rivière Richelieu, et ce dans l'intérêt de citoyens de la plaine inondable;
- Attendu que la Municipalité d'Henryville compte plusieurs citoyens propriétaires dans la plaine inondable de la rivière Richelieu;
- En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville appuie les démarches de l'ACPI auprès des autorités gouvernementales et donne son accord de principe afin de faire valoir ses préoccupations quant à l'établissement de la ligne réelle des hautes eaux de la rivière Richelieu dans le but de restaurer les droits des propriétaires en plaine inondable, s'il y a lieu.
- Monsieur Léo Choquette quitte son siège à 22hr.20 déclarant des intérêts pécuniers particuliers dans la prochaine résolution.
- 5646-06-2016**
Asphalte
recyclée réservée
- Attendu que la municipalité désire faire des travaux d'asphalte recyclée sur 2 km de route;
- En conséquence, sur la proposition de Danielle Charbonneau appuyée par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité que la municipalité réserve de l'asphalte recyclée de DM Choquette pour une distance de 2km pour les rues Richelieu sur 1 km, Maurice-Duplessis sur 400 mètres et St-Jacques sur 550 mètres et en autorise la dépense.
- Monsieur Léo Choquette reprend son siège à 22hr.25.

**5647-06-2016
Engagement
d'un ingénieur**

Attendu que la municipalité désire réserver du temps d'ingénieur, lesquelles banques d'heures sont gérées par la MRC du Haut-Richelieu, concernant une étude de faisabilité d'agrandissement du bâtiment municipal contenant le CLSC pour le convertir en centre récréatif;

En conséquence sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité de retenir les services d'un ingénieur pour l'étude de faisabilité et que la demande soit transmise à la MRC du Haut-Richelieu.

**5648-06-2016
Toilette
chimique**

Attendu que le Parc des Petits-Bonheurs est plus achalandé en période estivale et qu'il y a lieu de faire l'installation d'une toilette chimique entre le 10 juin et le 15 septembre;

Attendu que la municipalité demande au fournisseur de faire la vidange à raison de deux fois par semaine;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la dépense à cette fin.

**Période de
questions**

Plusieurs questions ont été posées.

**5649-06-2016
Levée de la
séance**

Sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 23:30hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
Andrée Clouâtre, mairesse

.....
*Sylvie Larose Asselin, directrice générale
Secrétaire-trésorière*